

Vision

D'être reconnu comme étant compétent en matière d'administration douanière et fiscale

Mission

De percevoir les recettes, protéger nos frontières et favoriser le commerce licite pour le bien du Vanuatu

Valeurs

- Avoir un leadership efficace
- Etre focalisé sur les résultats
- Apprendre et se perfectionner en permanence
- Etre un modèle en termes de qualité et de prévention
- Approfondir les liens de partenariat
- Avoir de l'estimation pour les employés
- Une seule et unique organisation

Pénalités et exécution

Pénalités administratives flexibles

L'objet est d'améliorer la conformité de manière générale, par exemple :

- Tenue de registres
- Inscription à la TVA et d'autres taxes
- Remise de déclarations
- Paiement de taxes

Des peines pénales s'appliquent à des délits tels que :

- Manque de conformité répété ;
- Délits graves tels que remettre à dessein des fausses déclarations ;
- Tenue de registres faux etc., à dessein.

Les conséquences d'un manque de conformité avec la loi peuvent être très coûteuses et conduire à l'incarcération.

Le SDF est voué à administrer les lois fiscales de manière juste et les exécutera avec fermeté s'il y a lieu.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le bureau du fisc par les biais suivants :

Service de la Douane et du Fisc

Sac PP 9012
Port Vila
Vanuatu

Tél. : +678 24573 ou 33091, Voip: 2317
Courriel : irtps@vanuatu.gov.vu
Facebook : <https://www.facebook.com/VuDCIR>
Site internet : [https://
customsinlandrevenue.gov.vu](https://customsinlandrevenue.gov.vu)



V A N U A T U
CUSTOMS & INLAND REVENUE
SERVICE DE LA DOUANE ET DES
CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Pénalités et Exécution



Loi sur l'administration fiscale

Pénalités et exécution

La LAF dispose d'un éventail complet de pénalités administratives et de peines pénales qui peuvent être infligées aux contribuables qui ne se plient pas aux lois fiscales.

Aux termes des lois en vigueur, des peines sont imposées par chaque texte de loi, ce qui entraîne des dispositions compliquées qui peuvent être difficiles à comprendre et que le SDF peut avoir des difficultés à appliquer.

La LAF énonce les principes de base applicables à l'imposition de pénalités administratives et aux poursuites pénales pour infraction. Elle énonce aussi la relation entre pénalités, peines et infractions.

Conformité volontaire

Le gouvernement tient à faire en sorte que les contribuables se conforment à la loi en les encourageant à s'y plier volontairement. La LAF a été conçue pour parvenir à ce but en apportant de meilleures informations pour aider les entreprises à comprendre la loi, ainsi que les procédures de contestation et d'appel pour faciliter le règlement de différends et clarifier le mode d'opération de la loi.

Alors que notre but est d'encourager la conformité volontaire, la LAF dispose de pénalités imposables aux contribuables qui ne s'acquittent pas de leurs obligations.

Pénalités administratives

La LAF dispose qu'une personne ne peut pas faire l'objet à la fois d'une pénalité administrative et de poursuites pénales pour le même agissement ou la même omission. L'imposition d'une pénalité est une procédure administrative suivie par le Directeur par le biais d'une évaluation. Le procès pour délit est une procédure pénale par devant des tribunaux.

Si une personne s'expose à une pénalité et à des poursuites tout à la fois pour un même agissement ou omission, seule une des procédures est applicable.

Exemple :

- Manquer d'indiquer le NIF lorsque c'est obligatoire—10.000 vatu par manquement.
- Manquer de déposer une déclaration—une société, une société de personnes ou une fiducie : 50.000 vatu et, dans le cas d'une personne physique, 30.000 vatu. Cette pénalité est en sus de la pénalité pour chaque jour de retard dans le dépôt de la déclaration.
- Manquer de tenir des registres—si tel est fait sciemment ou par négligence, la pénalité correspond à 75% de la taxe exigible pour la tranche fiscale à laquelle se rapporte le manquement. Dans tout autre cas, sauf motif raisonnable du manquement, la pénalité correspond à 20% de la taxe exigible pour la tranche fiscale à laquelle se rapporte le manquement [alinéa 85.1)b)].

Ces pénalités sont destinées à punir les contribuables qui ne se conforment pas à une loi fiscale. Comme elles ne sont pas imposées en passant par la justice, elles sont un moyen rapide et efficace d'encourager les contribuables à respecter la loi.

Peines pénales

Un contribuable qui manque à ses obligations fiscale s'expose à des sanctions pénales imposées par un tribunal. C'est une mesure très grave que de chercher à imposer des sanctions pénales. Elle ne sera prise que si un contribuable refuse de respecter la loi ou commet un délit grave tel que faire sciemment une fausse déclaration, entraver un agent fiscal dans l'exercice de ses fonctions ou d'autres agissements de ce genre.

Exécution

Le Directeur du SDF tient à aider les contribuables à s'acquitter de leurs obligations aux termes des lois fiscales. En revanche, dans le cas contraire, il tient tout autant à exécuter la loi, de manière juste et ferme, à l'égard de tous les contribuables. Les domaines principaux d'exécution incluent :

- manquer de s'inscrire à la TVA ;
- manquer de tenir des registres ;
- fausses déclarations (ex. ne pas faire état de toutes les ventes dans une déclaration de TVA) ;
- manquer de remettre une déclaration en temps voulu ; et
- manquer de payer une taxe en temps voulu.

Des peines sévères

Sur condamnation, la peine imposée par un tribunal peut être plus sévère selon que la personne a commis un délit semblable par le passé.

Exemple : Une personne qui omet sciemment de déclarer toutes les ventes dans une déclaration de TVA s'expose à ce qui suit :

- pour un premier délit - jusqu'à 1 million de vatu d'amende ou 12 mois d'emprisonnement (ou les deux) ; ou
- en cas de récidive : jusqu'à 2 millions de vatu d'amende ou 24 mois d'emprisonnement (ou les deux)

PLUS

Un montant pouvant aller jusqu'à 300% de la taxe que la personne a cherché à éviter de payer.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus amples informations au sujet de nos diverses brochures.

